

Comparaison fiscalité appliquée au contrat de Capitalisation / Assurance Vie / PEA

Contrat de capitalisation

En cas de vie

Fiscalité : impôt sur les + values + prélèvements sociaux

Sortie :

0 à 4 ans : 35 % + PS 11 %

4 à 8 ans : 15 % + PS

Après 8 ans : 7,5 % + PS

Les valeurs rentrent dans l'actif successoral

En cas de décès : Les valeurs rentrent dans l'actif successoral

ISF sur valeur nominale

Assurance Vie

Idem

Abattement 152 500 € par enfant

ISF sur valeurs réactualisées

Fiscalité des retraits sur un PEA

	Impôt	Prélèvements Sociaux	Autres Conséquences Si PEA Bancaire
En l'absence de retrait	Néant	Néant	
En cas de retrait Si seuil de cession dépassé	Impôt + Value	Prélèvement Soc.	
Avant 2 ans	22 %	11 %	Clôture du PEA
Entre 2 et 5 ans	16 %	11 %	Clôture du PEA
Entre 5 et 8 ans	Exonéré	11 %	Clôture du PEA
Après 8 ans Exonéré	Exonéré	11 %	Pas de clôture mais nouveaux versements impossibles

Fonctionnement PEA Bancaire et PEA Assurance

PEA Bancaire

- Pas d'option d'arbitrage
- Pas d'avances possibles
- ISF valeur capitalisée
- Clôture du PEA en cas de retrait

PEA Capitalisation

bénéficiant du cadre juridique de l'assurance vie

- Options d'arbitrage illimitées (Gestion active)
- Avances à partir de 2 ans sans clôture du PEA
- Valeur nominale (Si transfert d'1 PEA bancaire, c'est la valeur actualisée au moment du transfert qui devient la valeur nominale du PEA)
- Après 8ans transformation en contrat de capitalisation pour continuer les versements